



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

8 juin 2007
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2007

Genève, 20 avril 2007

Principales conclusions

I. Introduction

1. La première session ordinaire de 2007 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidée par le Secrétaire général, s'est tenue le vendredi 20 avril 2007 au siège de l'Organisation internationale du Travail, à Genève.
2. À la suite de cette session, dans le cadre d'un séminaire tenu dans la soirée du vendredi 20 avril et le samedi 21 avril au Mont-Pèlerin, les chefs de secrétariat ont échangé leurs vues sur l'actualité, notamment à propos du Darfour et du Moyen-Orient, et sur des thèmes tels que la lutte antiterroriste, les changements climatiques et la réforme de l'ONU. Ce séminaire a également été l'occasion pour le Conseil de se pencher sur son rôle et sur son fonctionnement en prenant pour point de départ un document préparatoire établi par les directeurs généraux de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (les conclusions pertinentes de cet examen feront l'objet d'un document distinct).
3. Les chefs de secrétariat ont remercié M. Juan Somavía, Directeur général de l'OIT, pour l'excellence des dispositions que lui-même et ses collègues avaient prises en vue de la session. Ils ont également prié M. Somavía de transmettre leurs sincères remerciements aux autorités suisses.
4. Le présent rapport rend compte de la session ordinaire du Conseil.
5. Au nom des autres membres du Conseil, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à Josette Sheeran, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), à Margaret Chan, Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et à Hamadoun Touré, Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui y siégeaient pour la première fois. Il a également présenté Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale, notant que ses responsabilités actuelles englobaient nombre des préoccupations intéressant au premier chef le Conseil, depuis le développement économique et social jusqu'à la cohérence du système des Nations Unies, en passant par la réforme de l'Organisation.



Ordre du jour

6. Pour sa première session ordinaire de 2007, le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions relatives aux programmes :
 - a) Emploi et travail décent;
 - b) Aide au commerce;
 - c) Unité d'action des Nations Unies au niveau national;
 - d) Autres questions concernant les programmes.
3. Questions relatives à la gestion (y compris les points soulevés lors des réunions conjointes du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion) :
 - a) Harmonisation et réforme des pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies;
 - b) Autres questions concernant la gestion.
4. Questions diverses

Ouverture de la session

7. Le Secrétaire général a ouvert la session en remerciant le Directeur général de l'OIT et son personnel de leur hospitalité chaleureuse et des excellentes dispositions prises pour accueillir le Conseil. Il présidait le Conseil pour la première fois et s'est dit convaincu de pouvoir compter sur la collaboration de tous les chefs de secrétariat dans les années à venir, qui seraient difficiles pour l'ONU. En retour, il a assuré l'ensemble des membres du Conseil qu'il ferait tout son possible pour les aider dans l'exécution de la mission importante qui avait été confiée à chacun. Il a souligné que la solidarité et la collaboration n'étaient pas seulement des points forts que le Conseil se devait de cultiver : bien souvent, ils constituaient une des conditions mêmes du progrès, car nombre des défis que le système devait relever, de la réalisation des OMD à la corrélation entre la sécurité et le progrès social et économique, en passant par l'atténuation des changements climatiques, ne pourraient l'être que si les organisations du système des Nations Unies mettaient en commun leurs capacités et les exploitaient de façon cohérente, en se renforçant mutuellement. En dépit de la nature décentralisée du système des Nations Unies, il était possible d'y parvenir, à condition d'en avoir la ferme volonté. Il a ajouté qu'il considérait le Conseil comme la plus haute manifestation de cette volonté dans le système et comme le principal artisan de la vision commune indispensable pour que les diverses composantes du système soient unies dans l'action. Le système des Nations Unies, a-t-il souligné, devait servir de modèle : en encourageant la communauté de vues entre ses diverses entités, le Conseil pourrait l'aider à acquérir la crédibilité voulue pour promouvoir et renforcer le principe de l'unité d'action à l'échelle mondiale. En tant que partenariat modèle, disposant d'une grande visibilité, le système des Nations Unies pouvait stimuler l'ensemble des autres partenariats – avec les États Membres, avec d'autres organisations internationales et

régionales, avec les organisations non gouvernementales et avec la société civile – dont l'ONU avait besoin pour mener sa mission à bien. La confiance mutuelle cultivée par les membres du Conseil, a conclu le Secrétaire général, contribuera grandement à consolider la confiance au sein du système multilatéral.

II. Questions relatives aux programmes

8. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes, Lennart Båge, a rendu compte au Conseil des travaux du Comité à sa treizième session, tenue à Castel Gandolfo les 20 et 21 mars 2007. Présentant le rapport du Comité, il a noté que ce dernier était guidé dans ses activités par le principe suivant : les organismes du système des Nations Unies ne pourront exécuter leurs mandats respectifs et répondre aux attentes des États Membres qu'en travaillant davantage ensemble. Avec l'intégration mondiale surgissent des difficultés – comme les changements climatiques, les migrations et la menace de pandémies – qui ne pourront être surmontées que par un système multilatéral légitime, efficace et uni. Depuis quelque temps déjà, le Comité se concentrait sur la question de la cohérence à l'échelle du système : c'est lui qui avait établi, en 2005, le rapport du Conseil intitulé « One United Nations » (« Un système des Nations Unies unique »), dans lequel il avait défini un concept essentiel auquel avait ensuite réfléchi plus avant le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système.

9. Au cours de sa dernière session, le Comité avait ensuite examiné la question de l'unité d'action de l'ONU au niveau national. Mettant l'accent sur l'importance du respect de la diversité, de l'ouverture sans exclusive, de la transparence et de la flexibilité, principes qui devaient sous-tendre la mise en œuvre de l'initiative Unis dans l'action, M. Båge a félicité l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) pour les progrès accomplis jusqu'alors dans le cadre de l'expérimentation de ce concept dans huit pays pilotes. Pour l'exploiter pleinement, mais aussi en tirer des enseignements pour l'avenir, le Comité avait recommandé qu'une évaluation indépendante des projets pilotes soit menée à l'échelle du système sous l'égide du Conseil, qu'il soit demandé au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE) de fournir des directives à cet égard et que les ressources nécessaires soient allouées à cette évaluation. M. Båge a noté que le GNUE venait de conclure son assemblée générale annuelle, pendant laquelle il avait suggéré que cette évaluation se déroule en deux phases. Dans l'immédiat, on déterminerait s'il était possible d'évaluer chaque projet pilote; au terme d'une période de mise en œuvre appropriée, une évaluation exhaustive de la procédure elle-même et des résultats serait alors entreprise.

10. M. Båge a également décrit brièvement le cadre conceptuel dont s'était inspiré le Comité pour établir, à l'intention du Conseil, une « panoplie d'outils » qui puissent être utilisés pour intégrer systématiquement les objectifs d'emploi et de travail décent dans les politiques et les activités des organismes des Nations Unies, notant que c'était un exemple concret de ce qu'il était possible de faire pour renforcer la cohérence des politiques au sein du système des Nations Unies. Le Comité avait l'intention de déterminer si l'expérience pourrait être répétée dans d'autres domaines.

11. Le Comité avait également cherché à obtenir que le système des Nations Unies et le Conseil engagent un dialogue plus efficace avec les États Membres dans le cadre d'un Conseil économique et social récemment réformé; réfléchi à l'élaboration d'une politique forte et unifiée de lutte contre la corruption au sein du système des Nations Unies; examiné la suite donnée à ses décisions et à celles du Conseil s'agissant des migrations; examiné l'appui apporté par le système des Nations Unies à l'Afrique. Sur ce dernier point, le Comité avait recommandé que, dès sa session d'automne, le Conseil mène des discussions thématiques à intervalles réguliers sur la paix, la sécurité et le développement en Afrique, en se concentrant sur les mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour aider les pays d'Afrique à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

12. Le Président du Comité a également noté que ce dernier avait tiré profit d'une session conjointe avec le Comité de haut niveau sur la gestion. Il a notamment mis en relief la proposition de création d'un nouveau mécanisme d'évaluation à l'échelle du système, avancée par le GNUE, qui avait également fait l'objet d'une recommandation du Groupe d'experts de haut niveau. Il avait été demandé au GNUE de fournir aux deux comités des éléments d'information plus détaillés quant à la portée, au financement et à la gouvernance du mécanisme proposé.

13. Le Comité a remercié par avance le Conseil des avis et de l'appui qu'il voudrait bien lui apporter dans le cadre de ses activités futures. Il était pleinement déterminé à renforcer la collaboration interorganisations et à adopter de nouveaux modes de fonctionnement, notamment en s'ouvrant davantage aux experts venus de l'extérieur, ce qui constituerait une valeur ajoutée pour les activités menées dans le cadre du système.

A. Emploi et travail décent

14. Le Secrétaire général a noté que l'initiative prise par l'OIT, par le truchement du Comité de haut niveau sur les programmes, de concevoir une « panoplie d'outils » qui puissent être utilisés pour intégrer systématiquement les objectifs de plein emploi et de travail décent et productif pour tous aux politiques et programmes des organismes des Nations Unies, était à la fois opportune et extrêmement significative. En effet, ces objectifs revêtent une très grande importance pour les pays en développement, tout autant que pour les pays développés. L'initiative en question s'inscrivait donc parfaitement dans les efforts déployés pour améliorer la cohérence des politiques du système des Nations Unies et la coordination de ses opérations au niveau national.

15. Le Directeur général de l'OIT a souligné que toutes les activités ou presque des organisations du système des Nations Unies avaient inévitablement une incidence sur l'emploi et sur le travail et que, en retour, la dynamique du marché du travail et les changements survenant dans le monde du travail avaient des répercussions sur ces activités. Lors du Sommet mondial de 2005, dans le but de combler une lacune évidente dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement s'étaient déclarés « résolument en faveur d'une mondialisation équitable et [ont décidé] de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de [leurs] politiques nationales et internationales en la matière et de [leurs] stratégies nationales de développement, y compris celles qui

visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de [leurs] efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ». Cette déclaration avait été suivie par la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2006, dans laquelle le Conseil avait souligné l'importance du plein emploi productif et du travail décent pour tous, fin en soi et moyen d'atteindre les OMD, notamment l'élimination de la pauvreté. En cette occasion, les États Membres avaient demandé que l'ensemble du système multilatéral intègre systématiquement les objectifs d'emploi et de travail décent dans ses politiques, programmes et activités. À sa session de juillet 2007, le Conseil économique et social examinera les progrès accomplis à cet égard.

16. Le Directeur général de l'OIT espérait que la « panoplie d'outils » constituerait une réponse efficace à cet appel. Il a noté que l'élaboration de la méthode utilisée pour concevoir cette « panoplie » avait été le fruit d'un effort collectif mené par l'OIT sous la direction du Comité de haut niveau sur les programmes. Sur le plan pratique, il s'agissait de faciliter l'évolution vers la cohérence de politiques s'articulant autour d'un objectif partagé et commun; une démarche similaire pourrait bien être adoptée par le Conseil dans d'autres domaines d'activité.

17. Pour concevoir la « panoplie », on s'était inspiré de la structure du Programme pour un travail décent, qui s'articule autour de quatre axes : création d'emplois et développement des entreprises; protection sociale; normes et droits au travail; gouvernance et dialogue social. À chacun de ces axes correspond un ensemble des questions que les organisations peuvent utiliser pour déterminer dans quelle mesure leurs stratégies, politiques et programmes sont corrélés avec les produits attendus sur le plan de l'emploi et du travail décent, que ce soit aux niveaux mondial, régional, national, sectoriel ou local, et de quelle manière elles peuvent optimiser les résultats obtenus en matière d'emploi. Cette « panoplie » pourrait être utilisée avec profit dans le cadre des PNUAD et des projets pilotes mis en œuvre dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

18. Pour ce qui est des prochaines étapes, le Directeur général de l'OIT a envisagé que chaque membre du Conseil mène lui-même sa propre auto-évaluation initiale, ainsi qu'il est proposé dans la « panoplie d'outils », ce qui constituerait un point de départ et une référence pour mesurer les progrès accomplis d'ici à 2010 et à 2015. Il faudrait rendre compte des évaluations initiales au Comité de haut niveau sur les programmes en septembre 2007, de sorte que le Conseil puisse contribuer aux travaux de la Commission du développement social, qui reviendrait sur le thème de l'emploi et du travail décent lors de sa session de février 2008 : chaque organisation devrait commencer à identifier et à sélectionner ses propres outils fondés sur les connaissances, réseaux et bonnes pratiques et en faire profiter toutes les organisations participantes grâce à la plate-forme interactive de la « panoplie ». Quant au Comité, il devrait suivre le déroulement de ce processus et rendre compte des progrès accomplis d'une façon qui permette à toutes les organisations d'apporter leur contribution. Bien que la « panoplie » soit principalement conçue pour aider les organisations à mieux conseiller les pays, elle pourrait être utilisée, dans un deuxième temps, pour faire porter l'action spécifiquement sur la sphère nationale. On pourrait ainsi l'adapter à un ensemble de pays, par exemple ceux dans lesquels ont été expérimentés les projets pilotes « Unité d'action des Nations Unies » ou dans d'autres pays parvenus à divers degrés de développement, pour lesquels emploi et travail décent constituent des problèmes critiques. Enfin, un plan concret de

constitution de capacités réciproques pourrait être conçu, qui permettrait de mettre en commun les ressources du Centre de Turin de l'OIT et celles de l'École des cadres du système des Nations Unies.

Débat

19. Le Conseil s'est déclaré très favorable à cette initiative et s'est félicité qu'une démarche associant toutes les parties ait présidé à la conception de la « panoplie d'outils ». Les directeurs exécutifs ont estimé que la méthode conçue à l'appui de cette dernière pourrait être utilement appliquée dans d'autres domaines, notamment pour améliorer la cohérence des politiques au sein du système et trouver des moyens pratiques d'aider les pays à tirer des avantages concrets de cette cohésion renforcée. Il a ajouté que le système pourrait s'en inspirer dans le cadre des réponses qu'il apporte aux problèmes posés par la mondialisation et l'urbanisation. Le Directeur général de l'OMC, en particulier, a noté que la « panoplie » était un excellent point de départ pour instaurer davantage de cohérence, tout en respectant pleinement les mandats respectifs des organisations impliquées. Dans le même esprit, l'OIT et l'OMC ont publié les résultats d'une étude menée conjointement sur le commerce et les emplois.

20. Un certain nombre d'orateurs ont souligné que le premier des objectifs du Millénaire pour le développement ne pourrait être atteint sans création d'emplois. Pourtant, on a établi que pour 10 naissances, seul un emploi était créé. Il a également été observé qu'en 2007, pour la première fois dans l'histoire, la proportion d'êtres humains vivant en zone urbaine atteindrait 50 %. En 2030, ce sont les deux tiers de la population mondiale qui vivraient en zone urbaine, la majorité dans des taudis et des colonies de squatters. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat a noté que, compte tenu de cette situation, la lutte contre la pauvreté urbaine constituait un défi pour tous et qu'il était nécessaire que les organismes du système des Nations Unies travaillent ensemble à l'élaboration d'une stratégie qui rende possible un développement durable. Elle a proposé que le Conseil aborde la question de l'urbanisation, de la pauvreté et des migrations internationales à la fin de 2007 ou au début de 2008.

21. Il a été observé que, pour que des interventions appropriées soient conçues, il était important que l'ensemble des responsables des entités du système des Nations Unies soient au fait des grands problèmes s'agissant du développement. C'est la raison pour laquelle, par exemple, l'OIT avait assuré une formation aux questions touchant le travail décent aux coordonnateurs résidents. Le souhait a été exprimé que ces hauts représentants sur le terrain reçoivent également une formation dans d'autres domaines essentiels. Dans le cadre de son initiative pour l'emploi des jeunes au sein de l'Union du fleuve Mano, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a participé à une rencontre récemment organisée à Accra avec l'OIT et le PNUD : ses représentants ont estimé que la « panoplie d'outils » était adaptée et applicable dans ce contexte. Des consultations se tenaient également entre l'OIT, ONU-Habitat et la Banque mondiale sur l'emploi dans les zones urbaines, en particulier dans les taudis. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a suggéré qu'un tel débat bénéficierait de la participation de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

22. S'agissant du premier volet – création d'emplois et développement des entreprises – de la problématique du travail décent, qui en comporte plusieurs, on partait du principe que la création d'emplois ne pouvait se faire en vase clos. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a souligné que l'environnement macroéconomique devait être sain et propice à la création d'emplois. Plusieurs chefs de secrétariat ont également évoqué la contribution de leurs organisations respectives au développement des entreprises. D'aucuns ont mis en relief, par exemple, que le secteur des technologies de l'information et des communications était porteur en matière de création d'emplois. En octobre, l'UIT organiserait une réunion au Rwanda sur le thème « Connecter l'Afrique » dans la perspective du lancement d'un « Plan Marshall » pour l'Afrique, auquel le Secrétaire général a demandé à l'ensemble de ses collègues membres du Conseil d'apporter leur appui. On s'est également félicité que l'OIT ait montré, par l'élaboration même de la « panoplie d'outils », qu'elle avait pris acte des répercussions de l'éducation sur la situation de l'emploi et du fait que l'absence de travail décent était la cause profonde de certains des problèmes les plus graves auxquels la communauté internationale devait faire face, de la drogue au terrorisme, en passant par la traite des êtres humains et la criminalité. Enfin, il a été constaté que la « panoplie » contribuerait à renforcer la cohérence des activités du système au niveau régional.

23. Plusieurs chefs de secrétariat ont exprimé des préoccupations spécifiques. La Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a noté que, l'année précédente, 165 000 personnes travaillant pour l'Autorité palestinienne n'avaient pas reçu de salaire. C'étaient désormais 60 % de la population de Cisjordanie et de Gaza qui vivaient au-dessous du seuil de pauvreté. L'Office faisait tout son possible pour contribuer à la création d'emplois, mais ses moyens étaient limités. La Commissaire générale se demandait donc comment, dans ces circonstances, son organisation pourrait participer à l'effort décrit ci-dessus ou à l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

24. La Directrice exécutive du PAM a insisté sur la nécessité d'affiner encore la problématique de l'emploi en la rapportant aux crises humanitaires en cours.

25. La Directrice générale de l'OMS a indiqué qu'il était nécessaire d'accorder l'attention voulue à la santé et au bien-être des fonctionnaires du système des Nations Unies qui, pour beaucoup d'entre eux, travaillaient de longues heures dans des conditions éprouvantes et dangereuses sur le terrain. Lors d'une récente visite en République du Congo, elle avait reçu une déclaration du personnel à cet égard. Elle a souligné qu'il était important de montrer l'exemple et de garantir des conditions de travail décent au sein du système lui-même. L'équipe de pays des Nations Unies en République du Congo était excellente et, si le Gouvernement donnait son accord, la République du Congo pourrait devenir un pays pilote.

26. Le Conseil a approuvé sans réserve le contenu de la « panoplie d'outils ». Il a décidé qu'il convenait de procéder de la manière décrite par le Directeur général de l'OIT au paragraphe 18 ci-dessus.

B. Initiatives d'aide au commerce

27. Présentant cette question, le Directeur général de l'OMC a indiqué que le point de départ de l'initiative Aide au commerce avait été la prise de conscience que la réduction des barrières douanières ne suffirait pas à elle seule à placer les pays en développement en position de connaître une croissance durable. L'objectif fondamental de cette initiative était d'accroître les ressources mises à la disposition de la constitution de capacités en matière de commerce dans les pays en développement, afin de les aider à profiter de l'expansion des échanges. L'OMC avait pour mandat de surveiller et d'évaluer l'aide au commerce de manière à la stimuler grâce à une plus grande transparence, dans le respect des engagements pris, de la satisfaction des besoins, de l'amélioration de l'efficacité et du renforcement de la responsabilisation mutuelle. La participation du système était désormais requise, car la phase de mise en œuvre avait débuté. Le suivi se déroulerait à trois niveaux : i) suivi à l'échelle mondiale sur la base des statistiques et des chiffres de l'OCDE; ii) suivi et autoévaluation des donateurs; iii) suivi des pays bénéficiaires, sur la base des évaluations réalisées au plan national.

28. Trois études régionales allaient être mises en œuvre en coopération avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement. Ces organismes joueraient un rôle de premier plan lors de réunions préparatoires destinées à mettre les parties prenantes en position de se concentrer sur les vrais besoins et sur les problèmes réels rencontrés par les pays, d'établir des priorités entre les besoins et d'exécuter des plans d'action. Ces réunions aboutiraient à l'organisation d'une manifestation axée sur l'aide au commerce, dont la première édition était prévue pour novembre 2007 et qui se tiendrait ensuite sur une base annuelle. Il ne s'agissait ni de transformer l'OMC en organisme de développement ni de créer un nouveau mécanisme. L'objectif était de travailler avec d'autres. La question était de savoir de quelle manière les membres du Conseil pouvaient aider les pays en développement à déterminer des priorités et à intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales de façon systématique, mais aussi collaborer avec des collègues à l'élaboration d'une démarche régionale, tous facteurs essentiels pour assurer le succès de l'entreprise. Maintenant que cette initiative avait été rendue possible, le moment était venu de la concrétiser. Les donateurs devraient honorer leurs engagements en fournissant des ressources supplémentaires. La nouvelle mouture du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés leur offrait une première occasion de le faire. Nonobstant les divergences de vues quant aux vertus de l'expansion des échanges, l'aide au commerce demeurait un outil important, car c'était le moyen de faire en sorte que le commerce favorise le développement. De plus, cette démarche s'inscrivait parfaitement dans la dynamique du renforcement de la cohérence prônée par le Conseil.

Débat

29. Pour la CNUCED, l'objectif principal de l'initiative devait être d'aider les pays pauvres à s'intégrer au système commercial international. L'accent devait être mis sur le renforcement de l'offre, en tirant profit de l'accès aux marchés. Il s'agissait donc à la base d'un programme de développement. Il était encourageant de constater que l'initiative Aide au commerce était distincte des négociations de Doha. Il était important de créer un programme indépendant et sans relation avec les progrès accomplis dans le cadre du Cycle. Il fallait déterminer les besoins

prioritaires non seulement des pays les moins avancés, mais aussi d'autres pays en développement, et réaliser des études sur l'intégration dans le système commercial. Les questions de financement étaient également importantes, car le Cadre intégré ne pourrait fonctionner correctement sans ressources prévisibles et supplémentaires. Les pays les moins avancés, dont plusieurs études en cours avaient pour but de déterminer les besoins, ne pourraient aller de l'avant sans de nouveaux moyens de financement. L'expérience passée avait montré qu'une prévisibilité plus grande était associée aux arrangements de financement institutionnalisés et multilatéraux, d'où la nécessité d'encourager les donateurs à octroyer des ressources sur un mode multilatéral. Pour leur part, les institutions du système des Nations Unies devaient éviter d'entrer en concurrence, mais plutôt collaborer les unes avec les autres. Dans cette perspective, la CNUCED suggérait la création d'un module thématique sur le commerce et la capacité productive, sous la responsabilité du Conseil, de sorte que les organisations menant dans ce domaine des activités présentant des points communs puissent se fédérer, déterminer des activités prioritaires et travailler ensemble à la conception de programmes stratégiques.

30. L'agriculture était l'une des principales pierres d'achoppement dans les négociations de Doha. On ne consentait pas assez d'efforts pour régler le problème de l'élasticité de l'offre, bien qu'elle soit fondamentale pour que tous les pays aient des chances égales. Le climat et l'eau étaient des déterminants de la capacité productive dans les pays les moins avancés : en effet, seules quelque 4 % des terres arables étaient irriguées, contre 96 % qui dépendaient des pluies. Cette situation était particulièrement inquiétante du fait que le secteur agricole fournissait 80 % des emplois. La FAO s'est dite intéressée par une collaboration étroite avec la CNUCED, l'OMC et d'autres organisations dans le cadre de l'initiative Aide au commerce ainsi que dans celui du module thématique proposé par la CNUCED. En avril, le Comité intergouvernemental sur les marchandises de la FAO devait se pencher sur l'initiative Aide au commerce et en particulier sur la nécessité de renforcer les moyens du secteur agricole.

31. De nombreux intervenants ont mis en relief l'importance du lien entre le commerce et la capacité de production, mais aussi l'impact de la production, des infrastructures et du coût de l'énergie. Le Directeur général de l'ONUDI s'est dit favorable au concept de module thématique regroupant les secteurs de la production et du commerce, ajoutant que son organisation participait déjà activement aux travaux d'un groupe technique visant à définir des modalités et des programmes pertinents en la matière. Les pays en développement rencontrant des difficultés sur le plan de l'offre, le renforcement de la capacité de production devait aller de pair avec le développement des entreprises, en particulier petites et moyennes, les plus créatrices d'emplois. Trop souvent, les activités visant à faire reculer la pauvreté étaient encore menées indépendamment du contexte économique d'ensemble et d'interventions économiques susceptibles de la vaincre. La difficulté consistait donc à porter un regard différent sur la pauvreté, à dépasser les interventions à caractère uniquement social et à favoriser résolument la création de richesses, le développement des entreprises et l'entreprenariat.

32. Il serait nécessaire en particulier de s'employer conjointement à établir des passerelles entre commerce et emploi. Le commerce crée des emplois, mais il en élimine aussi. La difficulté consistait donc à exploiter au maximum ses aspects positifs tout en apportant des solutions à ses incidences négatives. Pour l'OIT, le renforcement des capacités de production impliquait le développement des

entreprises. L'aide aux aménagements de structure passait par la protection sociale et le développement de l'infrastructure impliquait la mise en place de projets d'infrastructure à fort coefficient de main-d'œuvre. Aux yeux de certains, une solution de substitution à la création d'un nouveau module du Conseil sur le commerce et la capacité de production consisterait à consolider commerce et emploi en un seul module.

33. À la Banque mondiale, on attendait avec intérêt de travailler en collaboration étroite avec l'OMC dans le cadre de l'initiative Aide au commerce, afin de contribuer à l'intégration des pays pauvres dans l'économie mondiale. On considérait qu'Aide au commerce serait le complément essentiel d'un Cycle de Doha couronné de succès. Il était crucial d'aider les pays à régler leurs difficultés de production en leur donnant les moyens d'exploiter pleinement leur potentiel commercial.

34. Il était important de sensibiliser les coordonnateurs résidents aux questions touchant le commerce afin de faire en sorte que ce dernier soit pris en compte de façon appropriée dans les programmes de pays. Des séminaires tels que ceux organisés par l'OIT sur les questions liées à l'emploi seraient à cet égard utiles. Au PNUD, la conception était en cours d'un système de gestion destiné à aider les organisations comme la CNUCED à entreprendre des missions dans les pays : les bureaux de pays pourraient ouvrir leurs portes aux membres de ces missions, qui seraient alors en mesure de faire aller de l'avant les démarches en faveur du développement du commerce.

35. Il a été rappelé que 90 % des échanges mondiaux s'effectuaient par voie maritime. L'idée a été défendue qu'à elle seule, cette constatation justifiait l'établissement d'un lien solide entre une infrastructure de transport maritime efficace et sûre et l'expansion du commerce aux fins du développement. Il fallait expliquer que les conditions du renforcement des capacités liées au commerce étaient les suivantes : l'existence d'une infrastructure adéquate en matière de transports maritimes et la facilitation du trafic maritime grâce à la réduction des formalités administratives dans les ports. À l'appui de cette constatation, on pouvait citer la coopération fructueuse entre l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'OMC s'agissant de la sécurité à toutes les étapes du transport, à laquelle d'autres organisations telles que la CNUCED pourraient apporter leur contribution.

36. Lors du débat, on a également souligné l'importance des services postaux en tant qu'instruments de communication à l'appui du commerce et d'autres activités économiques. L'Union postale universelle (UPU) a conçu une stratégie qui pourrait contribuer à développer le commerce mondial en facilitant le fonctionnement des services postaux, et ce grâce à la mise en place de services matériels, financiers et de commerce en ligne. L'absence de services postaux efficaces constitue l'une des lacunes de l'infrastructure commerciale de nombreux pays pauvres. Il serait également facile de mettre en place des modalités de transport adaptées aux besoins des entreprises grâce aux services postaux.

37. Pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il fallait aussi saisir la chance que constituait l'aide au commerce pour déterminer de quelle manière la dynamique des négociations commerciales pouvait conduire à l'instauration de modes de production plus viables. Trop souvent, les gains à court terme étaient recherchés au détriment des intérêts à long terme, non seulement ceux de l'environnement mais aussi ceux de l'économie. Il n'y avait aucune raison que

les pays en développement ne puissent pas opter directement pour les technologies de premier rang, plutôt que de s'orienter vers des techniques de deuxième ou troisième rangs. Selon une étude, l'industrie des technologies de l'environnement va bientôt l'emporter en Allemagne sur l'industrie automobile pour le nombre d'emplois.

38. Les commissions régionales possèdent une solide expérience et une capacité analytique notable pour ce qui est des questions relatives au commerce, notamment en ce qui concerne les accords commerciaux régionaux et sous-régionaux. Elles pourraient donc contribuer efficacement à l'initiative Aide au commerce, et plus spécifiquement aux bilans régionaux et au suivi de leurs recommandations.

39. En réponse à certaines de ces interventions, le Directeur général de l'OMC a déclaré que, s'il existait de toute évidence un lien de nature politique entre l'initiative Aide au commerce et les négociations commerciales multilatérales, il n'en existait pas de nature juridique. Aide au commerce suivrait son chemin quelle que soit l'issue de ces négociations. Cependant, aucune amélioration imputable à cette initiative ne pourrait remplacer les avancées obtenues pied à pied en matière de tarifs douaniers et de subventions. Reprenant à son compte les vues exprimées quant à la dimension régionale de cette question, il a souligné que nombre des problèmes liés à la capacité de production ne pourraient être réglés sur la base de solutions de portée nationale : une optique régionale était requise et la coopération avec les banques de développement et les commissions régionales serait à cet égard essentielle. Il est également convenu que le Cadre intégré avait donné des résultats mitigés. La nouvelle mouture de ce Cadre intégré serait la première occasion de déterminer si l'état d'esprit des uns et des autres avait effectivement changé. Il était également nécessaire d'instaurer une coordination politique en matière d'industrie, d'agriculture et de services. Toute entité désireuse de collaborer à l'initiative Aide au commerce sur le plan opérationnel était invitée à se manifester auprès de l'OMC.

40. Dans leur ensemble, les chefs de secrétariat ont exprimé leur soutien au processus décrit par le Directeur général de l'OMC, ainsi qu'envers la création d'un module axé sur le commerce et la capacité de production, ce qui aiderait le Conseil à contribuer de façon utile et cohérente à ce processus. Le Secrétaire général a indiqué que la proposition de création d'un tel module recevrait une attention prioritaire de la part du Conseil.

C. Unis dans l'action au niveau national

41. En abordant cette question, le Secrétaire général a noté que les débats interorganisations quant à la meilleure manière pour le système d'agir avec unité se déroulaient dans une atmosphère de plus en plus positive. Il a observé que c'était principalement les activités du système au niveau national qui déterminaient son image, que ce soit dans les pays donateurs ou dans les pays de programme. Le système ne pouvait pas se permettre d'être perçu comme un groupe disparate d'organisations en concurrence les unes avec les autres. Les membres du Conseil devaient s'employer à œuvrer de façon cohérente, en s'efforçant d'exploiter des capacités diverses de façon concertée et de répondre aux priorités des pays en matière de développement, telles que définies par eux-mêmes. Une difficulté majeure consisterait à déterminer de quelle manière utiliser au mieux les ressources limitées dont disposaient les organisations des Nations Unies, de façon à maximiser

leur impact. À cet égard, le Secrétaire général s'est félicité que le Comité de haut niveau sur les programmes ait appelé à une évaluation des huit projets pilotes en cours d'exécution au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

42. Le Secrétaire général a rappelé qu'il avait tout récemment présenté son rapport sur les recommandations adressées à l'Assemblée générale par le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans le domaine du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. D'après lui, les États Membres apporteraient des éclaircissements quant à leurs positions respectives dans les semaines suivantes. Pour l'heure, les indications données étaient dans l'ensemble positives. Il avait confié à la Vice-Secrétaire générale la tâche de mener les activités du Secrétariat à l'appui de ce processus. Il a ajouté qu'il était souvent difficile de concilier les positions prises par les États Membres dans différentes circonstances. En faisant acte de souplesse, de créativité et d'unité, le Conseil pouvait montrer l'exemple et contribuer à favoriser l'émergence du consensus politique nécessaire pour rendre l'action du système plus cohérente et, d'une manière plus générale, lui permettre d'aller de l'avant.

43. La Vice-Secrétaire générale a informé le Conseil des faits nouveaux survenus depuis que le Secrétaire général avait présenté à l'Assemblée générale son rapport sur les recommandations du Groupe de haut niveau, soulignant qu'elle se félicitait de la perspective de collaborer plus étroitement avec les chefs de secrétariat au cours de toutes les phases du processus en cours. Elle a ensuite brièvement présenté les différents points de vue exprimés par les États Membres, tant sur le plan individuel que dans le cadre de leurs groupes respectifs, observant que les pays les mieux représentés au sein de l'Organisation semblaient plus enclins à soutenir le concept d'unité d'action que ceux dont la représentation était plus limitée, qui ne semblaient pas y attacher la même importance.

44. Elle a souligné qu'il était nécessaire de répondre aux préoccupations de certains États Membres s'agissant des nouvelles conditions susceptibles d'être posées à l'octroi de certaines aides et de leur assurer à tous que le principe de la maîtrise des programmes par les pays eux-mêmes serait pleinement respecté. La difficulté consisterait à répondre à ces préoccupations et à régler les divergences de sorte que les États Membres s'approprient le processus; cela exigerait des efforts de médiation et des compromis. Elle comptait bien contribuer à faire émerger un consensus au sein du système des Nations Unies, ainsi que parmi les États Membres. À cet égard, elle a souligné qu'il était important que les organismes du système des Nations Unies « parlent d'une seule voix », précisant que le Comité de haut niveau sur les programmes avait un rôle essentiel à jouer à cet égard.

45. La Vice-Secrétaire générale a annoncé qu'elle prévoyait de créer un Groupe de coordination des hauts fonctionnaires du système des Nations Unies, qui serait placé sous sa présidence, et qui aurait pour mission d'appuyer le processus intergouvernemental. Les projets pilotes mettraient en évidence les avantages pouvant être tirés de la collaboration entre les organismes des Nations Unies dans les pays, ce qui dissiperait certaines des inquiétudes des États Membres, et les bases pourraient être jetées d'un appui intergouvernemental plus solide à d'autres propositions de réforme. Elle a remercié le GNUD et les équipes de pays qui avaient mis sur pied les projets pilotes et a appelé les organisations à appuyer les coordonnateurs résidents, qui jouent un rôle de premier plan. Elle a également espéré que l'évaluation des projets pilotes serait effectivement menée et qu'un

nouveau mécanisme d'évaluation à l'échelle du système, dont la création avait été appelée de ses vœux par le Groupe d'experts de haut niveau et qui avait fait l'objet d'un débat au sein du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion, serait bientôt instauré et que des ressources d'un montant approprié y seraient allouées.

46. L'Administrateur du PNUD et Président du GNUM a noté que le système des Nations Unies pouvait et devait donner effet à certaines des recommandations du Groupe d'experts de haut niveau, même s'il convenait de garder à l'esprit qu'il était préférable, pour procéder à l'ensemble des réformes proposées par le Groupe d'experts, d'attendre les conclusions des débats intergouvernementaux en cours. Les projets pilotes étaient l'occasion pour les divers membres de la famille des Nations Unies de travailler ensemble et cette expérience, si elle était couronnée de succès, aurait certainement une incidence positive sur le processus intergouvernemental. Il serait nécessaire de faire connaître avant la fin de l'année les résultats effectivement obtenus dans le cadre de ces projets pilotes. La principale difficulté à cet égard consisterait à fixer des priorités stratégiques qui correspondent aux besoins nationaux et aux priorités propres des pays. Le système des Nations Unies devait prendre conscience de ses avantages relatifs, agir de façon stratégique et reconnaître que, dans certains domaines, d'autres entités, y compris du secteur privé, étaient mieux à même d'accomplir le travail nécessaire. Le système pâtissait encore d'une fragmentation et d'une concurrence excessives. La mise en commun des ressources pour répondre aux priorités nationales serait un objectif essentiel sur le long terme, seul moyen d'éliminer la concurrence superflue pour les ressources à mobiliser. L'Administrateur du PNUD et Président du GNUM a appelé les chefs de secrétariat, qui avaient approuvé l'initiative Unis dans l'action et ne doutaient pas de son succès, à apporter leur appui aux équipes de pays et à contribuer efficacement à l'application de la méthode thématique groupée. Il a confirmé qu'il convenait d'évaluer les projets pilotes, selon plusieurs phases : il faudrait dans un premier temps évaluer le processus lui-même, puis passer à une évaluation des résultats effectivement obtenus sur le plan du développement. Il a estimé que « Unis dans l'action » était un slogan plus précis que « Un système des Nations Unies unique », car l'intention n'était pas de fusionner les caractéristiques et les mandats individuels des entités constitutives du système, mais bien plutôt de les amener à agir ensemble, tout en veillant à ce que la nature et les structures distinctes de chacune soient préservées.

47. Les membres du Conseil ont remercié l'Administrateur du PNUD et Président du GNUM pour l'action menée jusqu'alors dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action au niveau national grâce aux huit projets pilotes. Ils l'ont remercié en particulier pour sa coopération aux efforts visant à rendre plus souples les modèles qui avaient servi à l'élaboration de ces projets pilotes, de sorte qu'il soit possible de mieux répondre aux besoins de chaque pays et de refléter comme il se devait la diversité existant au sein du système. Cette diversité, si elle était exploitée de façon effective, constituerait un atout pour les pays de programmes et elle devait être utilisée et présentée comme tel. Dans son ensemble, le Conseil a été d'avis que le succès des projets pilotes serait important en ce qu'il constituerait la démonstration de la capacité du système d'agir de façon unie. Du fait que les projets pilotes en étaient encore à la phase initiale de leur exécution, un certain nombre de problèmes restaient à régler. Dans cette perspective, les chefs de secrétariat ont émis plusieurs

observations et suggestions, visant à optimiser la contribution de cette expérience aux efforts menés en faveur d'une plus grande cohérence au sein du système :

- Un certain nombre de chefs de secrétariat ont souligné la nature expérimentale des projets pilotes. Tout en observant que les expériences menées dans chaque pays variaient nécessairement de l'un à l'autre, ils étaient prêts à examiner de façon constructive les tendances communes susceptibles de se combiner pour assurer la pérennité de cette entreprise. Il a également été observé que le système des Nations Unies, lorsqu'il appliquerait certaines des recommandations du Groupe d'experts de haut niveau, ne devrait pas donner l'impression de préjuger des conclusions des délibérations intergouvernementales qui auraient lieu sur cette question à l'Assemblée générale, notamment dans le cadre de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Bien que certains États Membres, parmi lesquels les principaux bénéficiaires d'une aide du système des Nations Unies, aient fait savoir qu'ils appuyaient l'initiative Unis dans l'action, les appréhensions exprimées par d'autres États Membres s'agissant des nouvelles conditions susceptibles d'être posées à l'octroi de certaines aides ne devraient pas être négligées et il faudrait y apporter une réponse.
- Un certain nombre de chefs de secrétariat ont noté que les huit projets pilotes n'étaient pas nécessairement représentatifs de la totalité de l'action menée par le système au niveau national. En particulier, le modèle de projet axé sur le développement ne tenait pas compte du mandat des organisations d'aide humanitaire, de celles dont l'action avait pour but de faire respecter les droits de l'homme, ni de certaines réalités sur le terrain. Certaines tâches, telles que la protection des réfugiés et l'aide à leur apporter, étaient souvent de nature transfrontière et ne se limitaient pas au périmètre d'action d'un seul programme, pas plus que certains problèmes, comme celui du non-refoulement, ne sauraient être réduits à la description qu'en ferait un dirigeant unique. En outre, les gouvernements n'étaient pas enclins à faire figurer les besoins en matière d'aide humanitaire dans leurs plans nationaux, considérant qu'il s'agissait là d'un domaine qui devait faire l'objet d'un financement distinct de la part de la communauté internationale. Pour ce qui est des droits de l'homme, la présence de l'ONU, même dans les cas où elle susciterait un consensus, ne s'inscrirait pas toujours facilement dans le cadre de projets axés sur le développement.
- Pour ces raisons et pour d'autres encore, l'action menée par le système des Nations Unies dans les domaines du développement, des droits de l'homme et de la paix et de la sécurité ne pouvait pas toujours l'être de façon unifiée. La difficulté consistait à s'attaquer à des situations de nature parfois contradictoire dans un même pays sans pour autant se trouver en porte-à-faux avec le système et sans que cela se fasse au détriment des efforts d'ensemble en faveur d'une plus grande cohérence à l'échelle du système.
- Les chefs de secrétariat d'un certain nombre d'organismes ne disposant pas de bureaux extérieurs ont noté que, trop souvent, les programmes d'aide au développement exécutés dans le cadre des PNUAD ne donnaient pas une image absolument complète des services que les divers organismes du système des Nations Unies mettaient à la disposition des pays pour répondre à leurs

besoins et à leurs priorités. Il était nécessaire de mieux sensibiliser les coordonnateurs résidents à toute la gamme des services et des compétences que les organismes ne disposant pas de bureaux extérieurs étaient en mesure d'offrir. L'assistance technique apportée et les activités de constitution de capacités exécutées par certains organismes ne disposant pas de bureaux extérieurs étaient hautement spécialisées et ciblées et devraient être prises en compte à leur juste valeur car elles contribuaient à la réalisation de l'objectif d'unité d'action des Nations Unies au niveau national. Une meilleure compréhension des liens entre l'action des organismes techniques et la poursuite des OMD faciliterait un meilleur ajustement du système dans son ensemble à l'optique de l'unité d'action. À cet égard, certains doutes ont été exprimés quant à la faisabilité de l'arrangement examiné par le GNUM, en vertu duquel un fonctionnaire de l'équipe de pays se verrait confier la responsabilité de représenter les intérêts de tous les organismes ne disposant pas de bureaux extérieurs : en effet, leurs mandats et leurs modes de fonctionnement respectifs étaient extrêmement divers. En outre, certains de ces organismes, dont les recettes stagnaient depuis un certain nombre d'années, ne disposeraient peut-être pas des moyens financiers nécessaires pour faire face aux coûts associés à une telle démarche.

- Il a été noté qu'un certain nombre d'institutions spécialisées ne disposaient pas de représentation officielle au niveau national, mais agissaient par l'entremise d'entités gouvernementales ou d'administrations techniques nationales. Certaines avaient des bureaux régionaux ou avaient recours à d'autres formes de liaison avec les régions. Pour régler ces difficultés, une solution a été suggérée : mettre en place des équipes de pays mixtes multidisciplinaires qui seraient composées de fonctionnaires de l'ONU et d'experts techniques désignés par les organismes compétents ou les organismes nationaux équivalents. Les organes régionaux de certaines institutions pourraient également assurer la liaison avec les équipes de pays.

48. Conscients du rôle crucial que les coordonnateurs résidents joueraient dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action, les membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire de leur fournir des orientations claires et cohérentes et de concevoir un cadre approprié pour la gestion de leur action. La filière de remontée de l'information devrait leur être explicitée et les coordonnateurs résidents devraient rendre des comptes au système dans son ensemble.

49. Dans l'optique de l'unité d'action, les chefs de secrétariat dans leur ensemble ont appuyé l'instauration, sous l'égide du Conseil, de regroupements thématiques autour desquels pourraient se fédérer les organismes intéressés, afin de faire en sorte que les activités menées par le système au niveau national soient guidées par des cadres politiques cohérents et que les avantages relatifs des organismes directement engagés dans les domaines thématiques pertinents soient pleinement exploités. Outre les propositions susmentionnées qui tendaient à l'instauration d'un regroupement thématique incluant les activités commerciales et productives, il a été suggéré d'instaurer des regroupements thématiques sur les changements climatiques et la prévention des effets des catastrophes. Il a été convenu que ces propositions seraient examinées plus avant par le Conseil à l'occasion du débat qu'il consacrerait à son propre fonctionnement.

50. Les membres du Conseil sont convenus que la maîtrise des programmes par les pays, les avantages relatifs, la responsabilisation et l'efficacité maximale devaient être certains des axes qui guideraient les divers acteurs du système dans leur recherche d'une plus grande unité d'action. En parallèle, on pourrait intensifier les efforts visant à instaurer des synergies avec les autres acteurs présents au niveau national, car il fallait garder à l'esprit que ces derniers disposaient de ressources importantes et seraient donc en mesure d'avoir une incidence positive sur le développement des pays concernés.

51. Les membres du Conseil ont été d'avis que, dans l'attente des conclusions des débats qui seraient menés au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale au sujet des recommandations émises par le Groupe d'experts de haut niveau, il faudrait faire preuve de souplesse dans la recherche de l'unité d'action. Tous ont donné raison au Comité de haut niveau sur les programmes s'agissant de la nécessaire évaluation des projets pilotes, tout en faisant observer que les enseignements qui en seraient tirés ne seraient peut-être pas applicables à l'ensemble des activités menées par le système au niveau national.

52. Le Conseil a prié le GNUE d'établir sans délai les paramètres techniques et les modalités de la procédure d'évaluation des projets pilotes et a demandé à être pleinement et régulièrement informé des progrès réalisés à cet égard.

53. Le Conseil a également souligné, dans l'optique de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies à venir, que la prévisibilité et la fiabilité des sources de financement revêtaient une grande importance : c'était deux conditions essentielles du renforcement de la cohérence de l'action du système et de la pérennisation des bonnes pratiques en matière de donations sur une base multilatérale. Enfin, il a insisté sur la nécessité d'aligner autant que possible les efforts déployés en faveur du renforcement des capacités sur les stratégies de développement nationales.

D. Autres questions relatives aux programmes

Conseil économique et social

54. À la demande du Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a rendu compte au Conseil des chefs de secrétariat de l'accomplissement des nouvelles fonctions confiées au Conseil économique et social lors du Sommet mondial de 2005 et énoncées plus en détail par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/16. Grâce aux examens ministériels annuels des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD, le Conseil économique et social pourrait être la principale instance intergouvernementale chargée de suivre et d'évaluer l'action de l'ONU pour le développement. Le système des Nations Unies aura ainsi une nouvelle et excellente possibilité de porter à l'attention des ministres réunis les enjeux naissants et les enseignements tirés de l'expérience, ainsi que les difficultés rencontrées, et de contribuer à l'élaboration de stratégies concertées à l'échelle internationale.

55. Les examens ministériels annuels comporteront une évaluation générale des progrès réalisés; un examen approfondi d'un thème prioritaire en rapport direct avec l'un des OMD; et des présentations, par les pays qui le souhaitent, de rapports

nationaux. Le premier examen de ce type aura lieu en juillet 2007 et portera sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement.

56. La première session du Forum bisannuel pour la coopération en matière de développement, dont le coup d'envoi sera donné en juillet 2007 lors de la session de fond du Conseil économique et social aura lieu dans le cadre de la session de fond du Conseil économique et social de 2008, et constituera un instrument de concertation internationale où toutes les parties prenantes (y compris les donateurs bilatéraux et les organisations multilatérales, les institutions financières et commerciales internationales et les organisations régionales) pourront participer à des consultations de haut niveau sur les faits nouveaux et les principales questions d'orientation générale ayant une incidence sur la coopération pour le développement sous toutes ses formes – multilatérale, Nord-Sud et Sud-Sud. Certaines divergences de vues subsistent quant à la portée des travaux du Forum : les pays industrialisés souhaiteraient que l'accent soit mis sur l'aide, tandis que les pays en développement tiennent à ce que l'endettement et les échanges commerciaux figurent également en bonne place au programme de travail. Une réunion préparatoire d'experts de haut niveau vient d'avoir lieu à Vienne et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui y assistera, pense que l'on parviendra sans doute à une solution satisfaisante permettant au Forum d'examiner la question de l'aide et des liens qui existent avec l'endettement et le commerce de façon à apporter une véritable contribution et à compléter le travail d'autres instances.

57. Le Secrétaire général adjoint a exprimé l'espoir que ces deux nouvelles attributions du Conseil économique et social serviraient également à redynamiser ses fonctions plus anciennes, qui consistent à permettre le suivi des activités opérationnelles du système, dans le cadre du débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles et de l'examen triennal des activités opérationnelles, et à accroître la cohérence des politiques et programmes au sein du système, grâce au débat consacré aux questions de coordination. En ce qui concerne ce dernier, le Secrétaire général adjoint a attiré l'attention sur les propositions, examinées par le Comité de haut niveau sur les programmes, visant à organiser autrement les rapports annuels du Conseil des chefs de secrétariat et à faire en sorte qu'ils soient examinés lors dudit débat par des comités constitués de chefs de secrétariat d'organismes regroupés par thème (par exemple, les organisations chargées de l'alimentation, celles qui s'occupent des infrastructures, etc.), de façon à couvrir, en l'espace de trois ou quatre ans, tous les aspects de l'action du système, y compris les travaux d'organismes chargés de questions techniques, dont les activités sont essentielles au développement, mais qui n'ont à ce jour pas reçu l'attention nécessaire à l'échelle intergouvernementale à l'ONU.

58. On a souligné, au cours des consultations, que les nouvelles fonctions du Conseil économique et social pourraient effectivement améliorer la pertinence et l'efficacité de son action. On a mentionné l'insuffisance de la concertation de fond avec les membres du Conseil et les facteurs limitatifs qui avaient considérablement restreint la contribution que le Conseil avait jusqu'alors apportée aux travaux des organismes des Nations Unies ou à l'action menée en faveur d'une plus grande cohérence. Il faudra, pour que les nouvelles réformes portent tous leurs fruits, s'attaquer sans détour à ces facteurs limitatifs. On a également mentionné le chevauchement des dates du débat de haut niveau du Conseil économique et social et du sommet annuel de l'Union africaine durant la première semaine de juillet,

problème récurrent qui empêche les dirigeants africains et les organisations internationales concernées de participer aux travaux du Conseil.

59. Répondant aux interventions faites lors du débat, le Secrétaire général adjoint a rappelé aux membres du Conseil des chefs de secrétariat que toute évaluation de l'efficacité et de la contribution du Conseil économique et social devrait porter sur le Conseil dans son ensemble, qui comprend les commissions régionales et les commissions techniques, dont la Commission de statistique et la Commission du développement durable, très efficaces et respectées. En ce qui concerne le Conseil à proprement parler, outre les nouvelles instances établies lors du Sommet mondial de 2005, le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système a proposé d'autres réformes intéressantes, consistant notamment à convoquer un forum des dirigeants mondiaux et à établir un conseil du développement durable. Il semble que ces propositions aient suscité certains malentendus, que le Secrétaire général adjoint espère voir se dissiper, afin qu'elles soient examinées comme elles le méritent.

60. Le Secrétaire général adjoint a rappelé que le Conseil économique et social était un organe créé par la Charte et doté par celle-ci d'une responsabilité de premier plan en matière de promotion du progrès économique et social. Le rôle du Conseil et les moyens d'en renforcer le fonctionnement sont à envisager dans ce contexte. Les nouvelles fonctions assignées au Conseil constituent de nouvelles occasions de remédier aux lacunes qui existent et de renforcer l'efficacité du Conseil et sa pertinence pour ce qui est des efforts déployés en faveur d'une coordination plus étroite et d'une cohérence plus grande de l'action menée au sein du système. Le Secrétaire général adjoint prévoit d'assister en personne au débat de haut niveau du Conseil qui aura lieu en juillet.

Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et Convention des Nations Unies contre la corruption

61. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre le crime (ONUDC) a rappelé que, lors des négociations précédant l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption, il avait été proposé d'inclure dans la Convention les questions relatives à la corruption des fonctionnaires internationaux. Bien que cette proposition n'ait pas été retenue à l'époque, le Directeur exécutif estime que la volonté manifeste de créer aujourd'hui à l'échelle du système un instrument visant à étendre aux fonctionnaires des Nations Unies les principes et normes de la Convention renforcerait considérablement l'action menée au sein du système en vue de combattre la corruption et de renforcer l'intégrité de l'institution et apporterait une réponse cohérente et effective aux demandes formulées en faveur d'une plus grande responsabilisation à l'échelle du système. Il a proposé d'établir une synthèse dans laquelle il définirait plus précisément les différents aspects de la question et proposerait un certain nombre de principes sur lesquels le système pourrait s'accorder. Il a invité les membres du Conseil des chefs de secrétariat à identifier dans leur organisation des interlocuteurs qui participeraient à des consultations visant à examiner les réglementations en vigueur dans les différentes organisations, en prenant comme référence les principes de la Convention, et à envisager ensemble des possibilités de les améliorer et de les harmoniser, s'il y a lieu, ainsi que des moyens de les intégrer. Les résultats de ces consultations seraient présentés au Conseil des chefs de secrétariat à sa session d'automne.

62. Le Secrétaire général s'est félicité de cette initiative et des consultations envisagées. Lors des débats, il a cependant été recommandé d'éviter d'entreprendre des démarches trop complexes dans le but de réviser le règlement du personnel en vigueur et de moderniser et de renforcer, s'il y a lieu, les mesures de lutte contre la corruption qui y figurent, tâche utile mais relativement peu compliquée.

63. Le Conseil a approuvé la recommandation du Comité de haut niveau sur les programmes selon laquelle le Comité de haut niveau sur la gestion et ses réseaux participeront activement à l'étude de la question avec l'ONUSD.

Afrique

64. À la demande du Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale a abordé la question de l'appui de l'ONU au développement de l'Afrique. Elle a passé en revue les dimensions économiques et sociales actuelles du développement africain et les graves problèmes auxquels continuent de se heurter les pays africains dans la réalisation des OMD. Alors que l'on est presque à mi-parcours de l'échéance fixée pour la réalisation des OMD (2015), il appartient au système des Nations Unies d'intensifier et de renouveler ce qu'il fait pour redynamiser ses initiatives communes en faveur de l'Afrique. Elle a demandé instamment que la question figure à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil des chefs de secrétariat et a approuvé les propositions qu'a formulées à ce sujet le Comité de haut niveau sur les programmes. Elle a estimé que les trois thèmes proposés par le Comité – l'efficacité de l'aide pour la réalisation des cibles des OMD, l'efficacité de l'appui de l'ONU au développement de l'Afrique ou la mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU et de l'Union africaine sur la coopération entre les deux institutions – pourraient figurer à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat. Elle a également appuyé la proposition du Comité de haut niveau sur les programmes visant à mettre en relief les incidences sur le développement africain dans des rapports thématiques qui seraient soumis à l'examen du Conseil.

65. Les membres du Conseil des chefs de secrétariat ont constaté que le Conseil devait effectivement envisager le développement à venir de l'Afrique en adoptant des approches novatrices. Ils ont souhaité que les débats du Conseil soient précédés de préparatifs associant toutes les parties concernées et faisant appel s'il y a lieu à des experts extérieurs qui effectueraient des analyses claires et formuleraient des recommandations précises et concrètes visant à renforcer l'appui apporté par le système au développement de l'Afrique, lesquelles seraient ensuite soumises à l'examen du Conseil.

66. Après avoir suggéré qu'il fallait adopter un plan Marshall pour l'Afrique pour les sept prochaines années en vue de réaliser les OMD, le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a présenté au Conseil une nouvelle initiative régionale de l'UIT ayant trait aux technologies de l'information et de la communication en Afrique, qui pourrait jouer un rôle important dans le développement de l'Afrique, et a annoncé qu'il ne manquerait pas de rendre compte au Conseil à sa prochaine session des progrès réalisés en la matière. Tout en reconnaissant l'importance de cette initiative, certains chefs de secrétariat ont rappelé qu'il était urgent de regrouper, au sein d'une structure commune, la multitude de plans et d'initiatives actuellement mis en œuvre en faveur de l'Afrique.

67. On a souligné que la mondialisation et la nécessité d'en faire profiter l'Afrique étaient l'angle sous lequel le Conseil devait envisager l'appui du système des

Nations Unies à l'Afrique. Le Secrétaire général de la CNUCED a demandé que le système adopte une approche prospective du développement de l'Afrique et axée sur l'avenir. Il a mentionné à cet égard que la CNUCED avait l'intention d'organiser dans le cadre de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un sommet mondial sur l'investissement, importante manifestation parallèle qui réunirait des gouvernements et des organisations du secteur privé en vue de définir de nouvelles solutions. Il a également évoqué l'importance du rapport annuel de la CNUCED sur l'Afrique, qui est un bon exemple de réflexion originale.

68. Le Secrétaire général a fait observer qu'au lieu de se réduire, l'écart entre les pays en développement, notamment africains, et les pays industrialisés semblait se creuser. Parallèlement, certains pays, dont des pays africains, progressaient de façon très prometteuse dans la réalisation des OMD. Il a conclu que le Conseil convenait que l'Afrique devait figurer à l'ordre du jour de sa prochaine session et a souligné que l'examen de cette question devait faire l'objet de préparatifs approfondis dans le cadre du Comité de haut niveau sur les programmes.

69. Le Conseil a pris acte des progrès réalisés dans le cadre de l'Équipe spéciale sur le développement économique en ce qui concerne la question importante de l'urbanisation, ainsi que des faits nouveaux relatifs aux migrations.

70. Le Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a annoncé aux membres du Conseil que le Réseau des échanges sur le tourisme, créé par le Conseil en avril 2006, entrerait en service en juin 2007 au plus tard. Il a invité les organisations à fournir tous les renseignements nécessaires sur les projets et activités qu'elles mènent dans ce domaine.

III. Questions relatives à la gestion (y compris les questions abordées lors de la réunion du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion)

A. Harmonisation et réforme des pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies

71. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a informé le Conseil des chefs de secrétariat de l'état d'avancement des débats du Comité sur l'harmonisation et la réforme des pratiques de fonctionnement. Elle a déclaré que la réforme des pratiques de fonctionnement du système des Nations Unies devrait être dictée par la nécessité de tenir compte des priorités des programmes, plutôt que par des considérations d'ordre bureaucratique et devrait se fonder sur une logique claire dont les effets positifs sur l'ensemble du système auraient été établis. Elle a présenté les différents volets du projet de plan d'action pour l'harmonisation et la réforme des pratiques de fonctionnement des Nations Unies examiné par le Comité de haut niveau sur la gestion, qui visaient à fournir une approche globale de l'amélioration de la cohérence à l'échelle du système. Elle a indiqué au Conseil que le Comité avait recueilli le point de vue des représentants de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FAFI) et du Comité de coordination des syndicats et associations autonomes (CCSA) sur cette initiative. Le personnel souhaitait vivement que cette initiative mène, à l'échelle du système, à une amélioration de la

situation qui se fonde sur des pratiques optimales et non sur un nivellement par le bas, et demandait à être régulièrement consulté.

72. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a noté que le succès de l'initiative dépendrait en dernier ressort de la volonté politique des chefs de secrétariat, qui devraient à cet égard confier un mandat ambitieux à leur responsable de la gestion. Elle a indiqué au Conseil qu'un groupe de travail du Comité présidé par l'OMS avait été chargé d'élaborer de façon plus détaillée le plan d'action, qui serait soumis à l'examen du Comité et à l'approbation du Conseil lors de leurs sessions respectives d'automne.

73. Cette initiative, considérée comme un élément important de l'action menée en faveur d'une plus grande cohérence à l'échelle du système, a été largement appuyée. On a rappelé que l'harmonisation des pratiques de fonctionnement figurait parmi les principales recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système.

74. Le Conseil a approuvé l'initiative du Comité de haut niveau sur la gestion visant à élaborer le plan d'action proposé et a décidé de réexaminer la question à sa prochaine session. Dans cette optique, le Conseil a également avalisé la proposition du Comité portant sur l'établissement par le secrétariat du Conseil d'une étude détaillée sur le fonctionnement de la CFPI.

B. Autres questions de gestion

75. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a présenté au Conseil des chefs de secrétariat les conclusions du Comité sur la question de la confidentialité des rapports d'audit interne; le financement du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies; l'inauguration récente du Réseau de direction; l'établissement d'un groupe central de l'évaluation à l'échelle du système; et les progrès réalisés en matière de gestion axée sur les résultats.

1. Confidentialité des rapports d'audit interne

76. En ce qui concerne la confidentialité des rapports d'audit interne, la Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a annoncé au Conseil que le Comité avait repris l'examen de la question à la suite des demandes de plus en plus pressantes des États Membres qui souhaitaient consulter la version finale des rapports d'audit interne et avait décidé d'étudier les pratiques en vigueur dans ce domaine dans le cadre de son réseau finances et budget. À cette fin, le réseau examine les critères de départ à adopter en vue d'établir une approche commune de la communication de l'information présentée dans les rapports d'audit interne. La Présidente a présenté au Conseil les critères envisagés par le réseau finances et budget en consultation avec les responsables de l'audit interne des organisations affiliées et a fait savoir que ces critères feraient l'objet de consultations plus approfondies. Elle a indiqué que les propositions qui seraient faites à ce sujet tiendraient compte des consultations effectuées auprès du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et de l'Institut des auditeurs internes ainsi que de l'obligation de respecter les décisions prises par les organes délibérants du système des Nations Unies.

77. Au cours des délibérations du Conseil des chefs de secrétariat, certaines réserves ont été exprimées quant au fait que la communication des rapports d'audit

interne risquerait d'atténuer leur rôle d'outil de gestion essentiel. La nécessité d'établir une distinction entre l'audit interne et l'audit externe et entre leurs fonctions respectives a également été soulignée.

78. Si la démarche du Comité de haut niveau sur la gestion a généralement été bien accueillie, il a cependant été rappelé qu'il fallait procéder avec discernement et faire preuve de prudence lors du traitement de l'information interne, étant donné la vulnérabilité du système informatique.

79. La Présidente du Comité a expliqué que la proposition dont avait été saisi le Conseil visait à prendre acte des progrès réalisés par le réseau finances et budget du Comité, qui permettraient au Comité d'examiner de façon plus approfondie la question de la communication de l'information présentée dans les rapports d'audit interne et de formuler des propositions et critères (voir par. 75 ci-dessus).

80. Le Secrétaire général a reconnu qu'il fallait préserver l'intégrité des outils de gestion que constituent les audits internes. Cela étant, le système est soumis à des exigences croissantes de transparence et de responsabilisation auxquelles il se doit de répondre. Le Secrétaire général a accueilli avec satisfaction l'intention du Comité de poursuivre l'examen de la question et de consulter de nouveau le Conseil à sa prochaine session.

81. Le Conseil a pris acte des travaux du Comité de haut niveau sur la gestion. Il a noté la nécessité de poursuivre les travaux et consultations sur la communication de l'information présentée dans les rapports d'audit interne et a décidé de réexaminer la question à sa prochaine session.

2. Système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies

82. En ce qui concerne le financement du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, la Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a fait savoir au Conseil que les membres du Comité s'étaient mis d'accord sur de nouvelles modalités de participation aux coûts et qu'il ne restait qu'à obtenir l'assentiment de la Banque mondiale une fois que l'ONU lui aurait communiqué des informations complémentaires. La Présidente espère que cette question importante fera prochainement l'objet d'un accord exhaustif.

3. Réseau de direction

83. La Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a rappelé les décisions précédentes du Conseil portant sur le Réseau de direction et a fait savoir au Conseil que le réseau et le programme de mobilisation du personnel étaient dorénavant opérationnels. Ces initiatives visent avant tout à inculquer aux hauts responsables une nouvelle culture organisationnelle destinée à renforcer la cohérence à l'échelle du système. Le réseau aurait pour membres de 600 à 1 000 hauts responsables environ.

84. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de renforcer les compétences et la formation du personnel et ont accueilli avec satisfaction la création du Réseau de direction. Il a été noté à cet égard que la notion de mobilité du personnel n'était pas toujours bien comprise. Il convient de dissiper bon nombre d'idées fausses à ce sujet. Les efforts de promotion de la mobilité du personnel doivent se poursuivre mais en étant mieux expliqués et planifiés.

85. Le Secrétaire général a pris note des préoccupations du personnel à cet égard et a constaté qu'effectivement la notion de mobilité était parfois assimilée à tort à la seule mobilité géographique alors qu'il pouvait aussi s'agir de mobilité au sein d'un même lieu d'affectation. Il a notamment souligné la nécessité de renforcer la formation du personnel et indiqué que cela pourrait contribuer à favoriser la mobilité du personnel.

4. Gestion axée sur les résultats et évaluation à l'échelle du système

86. Le Conseil a noté avec satisfaction les progrès réalisés en vue de parvenir à une approche commune de la gestion axée sur les résultats et les activités de formation prochainement organisées par le secrétariat du Conseil.

87. Le Conseil s'est félicité que le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion aient décidé, lors de leur réunion, de demander au Groupe des Nations Unies sur l'évaluation d'élaborer, en coopération avec le secrétariat du Conseil, une proposition détaillée sur la portée, le financement et la supervision éventuels d'un groupe chargé de l'évaluation à l'échelle du système. Il a été noté que cette proposition serait examinée par les deux Comités dans la perspective de la prochaine session du Conseil.

IV. Questions diverses

A. Dates de la session d'automne de 2007 et de la session de printemps de 2008

88. En ce qui concerne la deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat en 2007, qui aura lieu au Siège de l'ONU, les membres du Conseil seront priés de choisir entre deux dates : les 26 et 27 octobre ou les 2 et 3 novembre.

89. Le Conseil a décidé que sa première session ordinaire de 2008 aurait lieu au siège de l'Union postale universelle (UPU) à Berne, à l'invitation du Directeur général de l'UPU. Les dates de la première session ordinaire de 2008 seront fixées après de nouvelles consultations.